

Financement de la VAE pour les demandeurs d'emploi ayant obtenu leur recevabilité à compter de janvier 2021.

Participation financière forfaitaire aux frais d'examen du dossier de recevabilité VAE (250€)

Ce financement n'est pas automatique !
Vous devez suivre impérativement les étapes suivantes, sinon vous devrez mobiliser votre CPF pour pouvoir déposer votre dossier de validation et bénéficier d'un entretien avec le jury.

01

Je choisis une session de passage devant le jury, lorsque je suis sûr-e de m'engager à déposer :

Je me rends sur mon espace personnel France VAE, « mon calendrier de dépôt », je sélectionne la session pour laquelle je souhaite déposer,

ET je confirme, en cliquant sur :

 + Confirmer



Avant la date de pré-inscription :

Soit avant le 15 juin pour la deuxième session de l'année

Soit avant le 15 novembre pour la première session de l'année suivante

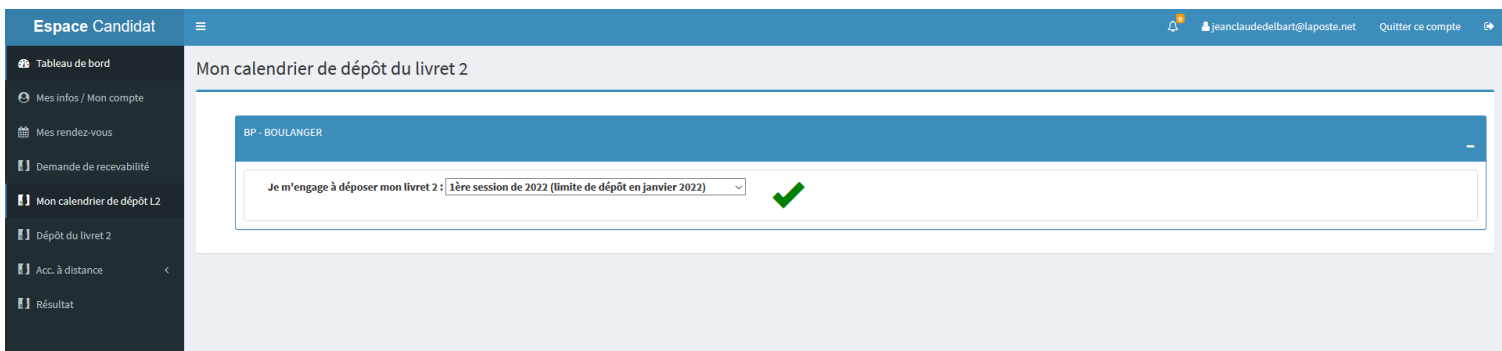
02

Je contacte un conseiller Pôle emploi pour **la demande de prise en charge des 250€ (Cerfa de demande d'aide à la VAE Pôle emploi)**, muni de :

- La notification de recevabilité ;
- La facture Proforma délivrée par le (ou la) conseiller(ère) du centre de validation ;
- Le justificatif de préinscription sur mon espace France VAE.

Les justificatifs de préinscription recevables :


- Une copie écran de la pré-inscription sur son espace France VAE :



Ou :

- Consultation de sa préinscription sur son espace France VAE lors de l'entretien avec le conseiller Pôle emploi, ou,

- L'attestation de préinscription fournie par le DAVA à la demande du candidat.

 **Prise en charge de la prestation d'accompagnement à la rédaction du dossier de validation, via l'application CPF avec possibilité d'abondement (Financement complémentaire du conseil régional)**

01

Je m'assure d'avoir une recevabilité valide.

02

Je me rends sur mon application CPF (**moncompteactivite.gouv.fr**) et j'active mon compte.
Je choisis l'organisme de formation pour l'accompagnement à la rédaction de mon dossier de validation.

03

L'organisme accompagnateur répond à ma demande.

04

Je procède à la demande d'abondement si le montant disponible sur mon compte CPF, n'est pas suffisant, le conseil régional financera le reste à charge.

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=512

Conditions :

- être âgé d'au moins 18 ans,
- être à la recherche d'un emploi, inscrit à Pôle emploi,
- et/ou occuper un emploi à temps partiel (moins de 24h/semaine) inscrit à Pôle emploi,
- et/ou occuper un emploi en contrat aidé inscrit à Pôle emploi,
- et/ou être licencié économique dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) inscrit à Pôle emploi.